57me Année — Nouvelle Série — No 337 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 8 francs SAMEDI 5 JUILLET 1952.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial & d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an : 350 francs
C. C. P. M.-PASCAL-LIEUTIER
156-36 Marseille

Administration-Rédaction : Tél. 1.48
25, Rue Droite, SISTERON (B.-A.)
Directeur-Gérant : Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 50 frs la ligne
Autres Annonces : on traite à forfait

Pour la Publicité extra-régionale
s'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise, PARIS (2e)

Règlementation de la circulation dans la traversée de Sisteron

A la suite des embouteillages fréquents qui se produisent pendant la saison d'été dans la traversée de la ville, l'Administration Supérieure des Ponts et Chaussées a mis la Municipalité dans l'obligation de prendre un arrêté pour faciliter la circulation et éviter des pertes de temps aux usagers de la route :

L'arrêté suivant a été pris et approuvé :

Article 1er — Le stationnement de tous véhicules est rigoureusement interdit dans la traversée de la Rue Saunerie, de la Rue Droite et du côté gauche de la Rue de Provence en direction de Marseille, pendant la période du 15 Juin au 1er Octobre de 9 heures à 17 heures.

Article 2 — La circulation des cars et des poids lourds au dessus d'une tonne de charge est réglementée par des feux installés Rue de Provence et ancienne Porte du Dauphiné. Les conducteurs des véhicules précités devront observer strictement cette règlementation qui évitera les embouteillages.

Articles 4 — Les voitures de tourisme ne sont pas visées par la règlementation des feux prescrite par l'article 2 qui ne concerne que les cars et les poids lourds.

Article 4 — La gendarmerie et la police locale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Il est fait appel à la bonne compréhension des conducteurs de véhicules poids lourds et cars pour observer avec bonne grâce les prescriptions de cet arrêté qui leur facilitera la traversée de la ville.

Fête Nationale du 14 Juillet

Le Comité Permanent des Fêtes de la ville organise, à l'occasion de la célébration de la Fête Nationale quelques manifestations.

Dimanche 13 Juillet, à 14 heures, Concours de Boules, à Pétanque, 5.000 francs de prix plus les mises ; à 21 heures, Rue de Provence, Concert Musical donné par la Société Musicale «Les Touristes des Alpes» ; à 23 heures, Rue Saunerie, Grand Bal Public avec l'Ensemble Blanc.

Lundi 14 Juilllet, se tiendra la Grande Foire. A 21 heures 30, Embrasement de la Citadelle ; à 22 heures, sur le Pré de Foire, Feu d'Artifice ; à 23 heures, Place de la Mairie, Grand Bal Public avec l'Ensemble Blanc.

Pendant ces deux jours, Fête Foraine et nombreuses attractions.

»:«

Les commerçants dont les noms suivent sont priés de bien vouloir retirer leur prix et diplôme chez M. Allègre, Commissaire Général, 6, place de la Mairie.

Dollet (mercerie), Peloux (boucherie), Audibert (boucherie), Colomb (tissus), Philip (vêtements), Gibert (pâtisserie), Brun-Allemand (pâtisserie), Pellegrin (Le Bleuet), Maffren pâtisserie), Richaud (confections), Sabatier (chaussures), France (modes), Julien (sellier).

Le Comité remercie tous les commerçants qui ont bien voulu participer à ce concours de vitrine, ce qui prouve, une fois de plus, tout l'intérêt qu'ils portent aux activités de notre Comité.

CHRONIQUE LOCALE

MUTUALITE

Pour la dernière fois il est rappelé aux Mutualistes, retardataires dans le versement de leur cotisation, qu'ils ont à se mettre à jour chez le trésorier s'ils ne veulent pas perdre leurs droits en cas de maladie.

Ce dernier avis sera rigoureusement observé.

DISTRIBUTION DES PRIX

La distribution des Prix au Collège Mixte Paul Arène aura lieu le Samedi 12 Juillet, à 9 heures 30, sous la présidence de M. Degrave, Sous-Préfet.

BUREAU DE BIENFAISANCE

La distribution des Bons du Bureau de Bienfaisance aura lieu au Secrétariat de la Mairie Samedi 5 et Lundi 7 Juillet, aux heures habituelles.

LA PECHE EN DURANCE

Il est rappelé à MM. les Pêcheurs que la pêche en Durance est interdite dans les lots compris entre le Pont de Fombeton et le confluent de la Bléone, sans une licence délivrée par le concessionnaire de ces lots, sur présentation d'une carte de membre d'une Société de Pêche agréée, portant les deux timbres de la taxe piscicole.

Seule la pêche à la ligne flottante tenue à la main, est autorisée avec la seule carte de la Société.

BOULANGERIE DE GARDE

Lundi 7 Juillet
Boulangerie Stéva, Rue Mercerie.

EXAMEN D'ENTREE EN 6me

Elèves reçus à l'examen d'entrée en 6me, Centre de Sisteron :

Aspirants : Moulet René, Richard Francis.

Aspirantes : André Odette, Barrière Sylvette, Béraud Jeanne, Blanc Jacqueline, Derbez Josèphe, Garcin Madeleine, Giraud Josette, Imbert Elise, Malplat Annie, Pascal Lucette, Plume Blanche, Rémy Michèle, Ricard Marie-Claire, Tauche Nicole, Turcan Henriette.

Nos félicitations aux élèves, aux maîtresses et maîtres.

A VENDRE

4 CV récente, accessoires, housses.
S'adresser au Bureau du Journal.

VARIETES - CINEMA

Samedi, en soirée
Dimanche, en matinée et soirée
TROIS GARÇONS, UNE FILLE

LUNDI 14 JUILLET
GRANDE FOIRE
A SISTERON

ACTE DE PROBITE

Nous sommes heureux de signaler que M. Roger Robert, chauffeur à Sisteron, a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant une certaine somme et des papiers, qu'il s'est empressé de rendre à son propriétaire sans accepter aucune récompense.

Nous félicitons M. Robert pour cet acte de probité.

JE CHERCHE

pour 1 mois, femme de ménage, de 50 ans environ, pour deux personnes âgées, à partir du 15 Juilllet. 15 à 20.000 francs.

S'adresser ou écrire à Madame JAOUL, à VAUMEILH (B.-A.)

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que l'Inspecteur des Contributions Directes recevra Lundi prochain 7 Juillet, de 9 heures à midi, à la Mairie de Sisteron où il se tiendra à leur disposition pour recevoir leurs déclarations et réclamations et leur fournir tous renseignements utiles concernant les Contributions Directes.

AVIS

M. HENRICATRE, cordonnier, informe sa clientèle que le magasin sera fermé du 10 Juillet au 10 Août pour congé annuel.

TOUT CE QUI CONCERNE
VOTRE LITERIE

VOYEZ
Les Meubles Sisteronnais
57, Rue Droite — SISTERON
le mieux placé pour vous servir
en QUALITE et PRIX imbattables
SOMMIERS
tâpissier et métallique triple maille
LITS fer et bois LITS pliants
CANAPE-LIT velours et cuir
DIVANS-FAUTEUILS cuir ts genres
Couvre-lit Edredon
Couverture Chauffante
MATELASOR
le vrai matelas qui dure
Matelas SIMON garanti 12 ans
toutes dimensions
POUR SAUVER LE FRANC
un rabais de 5 et 8 o/o
est consenti suivant les articles

Une lettre

Chacun se rappelle encore qu'à l'occasion du passage du Rallye du Festival International du Car, dans notre ville, la Municipalité, le Syndicat d'Initiative, la Société Musicale « Les Touristes des Alpes » et le Quadrille Sisteronnais avaient organisé à l'intention des voyageurs, une petite fête folklorique.

Par suite de circonstances indépendantes, ce passage n'a pas eu lieu.

M. Paret, Maire, vient de recevoir de la part du Président de ce Rallye, la lettre ci-dessous.

Monsieur le Maire,

Par une lettre récente j'avais eu l'honneur de vous informer que quatre cars, engagés au Rallye Touristique International « Europe Côte d'Azur », devaient traverser Sisteron et y marquer même une de leurs étapes, dans la soirée du 17 ou du 18 Mai.

J'ai appris que votre Municipalité et le Syndicat d'Initiative avaient préparé, pour accueillir les participants et les passagers de ces cars, une manifestation folklorique. Malheureusement, à la suite de circonstances absolument indépendantes de notre volonté, deux des cars dont les propriétaires avaient inscrit Sisteron comme lieu d'étape de leur voyage, ne sont pas partis à la dernière minute, le troisième a différé son itinéraire sans nous prévenir et le quatrième est tombé en panne à une dizaine de kilomètres de votre ville.

Nous vous exprimons tous nos regrets pour ces contre-temps et nous ne manquerons pas de signaler dans divers compte-rendus que nous donnerons de ce Rallye, l'effort exemplaire accompli par votre Cité.

Nous espérons et nous souhaitons sincèrement que l'année prochaine plusieurs cars participant à notre 3me Rallye puissent bénéficier de l'hospitalité de Sisteron et apprennent chez elle, grâce à l'activité de vos Groupements Folkloriques, à connaître l'âme de la Provence, qu'a sû si bien exprimer votre illustre concitoyen Paul Arène, qui demeure l'un des grands maîtres initiateurs du tourisme en Provence.

Veuillez agréer, M. le Maire, l'assurance de nos sentiments les plus déférents et dévoués.

Le Président du Comité
d'Organisation du Rallye du
Festival International du Car
ARTAUD-MACARI.

POUR LES PROMENADES
POUR LES AFFAIRES
louez un
VéloSoleX
à la journée ou à l'heure
au Garage BUES
La bicyclette qui roule toute seule.

Canal de Sisteron

La Commission Syndicale du Canal de Sisteron, trop occupée par la défense des intérêts importants dont elle a la charge, pour entamer de vaines polémiques, informe les arrosants qu'elle s'en tient purement et simplement aux termes de la « Mise au point » publiée par elle dans le « Sisteron-Journal » du 21 Juin.

Elle fait connaître en outre aux intéressés que les travaux pour la mise en eau provisoire du Canal se poursuivent très activement et que, sauf imprévu, on pourra arroser enfin dans peu de temps.

La Commission Syndicale.

SCOOTERS
Vespa
Vente à Crédit
René ROUGNY
SISTERON Tél. 242

POUR LA SUPPRESSION DES INDEMNITES DUES POUR L'EMPLOI DE PRISONNIERS DE GUERRE

Nombreux étaient les paysans bas-alpins qui se voyaient encore réclamer des indemnités compensatrices pour l'emploi de prisonniers de guerre.

Pour remédier à cette situation, M. Marcel Massot, député des Basses-Alpes, Secrétaire de la Commission des Finances, et M. François Benard, député des Hautes-Alpes, membre de la Commission des Finances, ont présenté au cours de la discussion à la Commission des Finances des voies et moyens pour l'exercice 1952, un article additionnel ainsi libellé :

« L'indemnité compensatrice dûe « pour l'emploi de prisonniers de « guerre par les exploitants agricoles, les artisans et les collectivités « locales est soumise au délai de « prescription de deux ans prévu par « l'article 2272 du Code Civil ».

Cet article a été voté par la Commission des Finances et sera compris dans le rapport présenté à l'Assemblée Nationale dans quelques jours.

Si, comme il y a tout lieu de l'espérer, l'Assemblée adopte à son tour ce texte, la prescription se trouvera acquise et les indemnités qui étaient réclamées pour l'emploi de prisonniers de guerre par les paysans, les artisans et les collectivités locales ne pourront plus être exigées.

Nous sommes heureux de remercier les deux députés alpins de leur très heureuse initiative.

M. ASTOIN, Doyen des Maires des Basses-Alpes reçoit la Médaille de Vermeil de l'Administration Communale

Dimanche la Commune de Reynier fêtait son vénéré Maire M. Astoin, qui recevait des mains de M. le Sous-Préfet de Forcalquier la très rare distinction conférée par le Diplôme d'honneur de l'Administration Communale avec médaille de vermeil.

Entouré de son Conseil Municipal, M. Astoin recevait à la Mairie les personnalités officielles et ses amis qui avaient tenu à lui marquer leur déférente estime. Nous avons noté la présence de M. Degrave, Sous-Préfet, M. Massot, Député, M. Aguillon, Conseiller Général, M. Daumas, Maire de Bayons.

Tour à tour, MM. Aguillon, Massot et M. Degrave, Sous-Préfet, prirent la parole et évoquèrent l'admirable carrière du Maire de Reynier qui, actuellement âgé de 82 ans, dirige l'administration de sa Commune depuis 52 ans, ayant d'autre part rempli pendant une longue période le mandat de Conseiller d'Arrondissement.

Une telle carrière chargée d'ans et de dévouement est un magnifique exemple de vertus civiques et d'attachement à une population laborieuse qui témoigne bien à son Maire sa reconnaissance par une unanime affection.

Le rôle de tous les Maires de nos villages Bas-Alpins a été mis en relief. Tous ces Maires par l'unique souci du devoir accomplissent une tâche obscure, pleine d'adnégation et sont en droit de compter sur la sollicitude de la Nation. Nous avons retenu cette déclaration : « Dans un pays de Démocratie comme la France il ne doit pas y avoir de Français comblés dans la répartition des ressources du pays et d'autres Français abandonnés ». Souhaitons que cet appel soit entendu.

M. Degrave, Sous-Préfet, s'est plu à souligner les hautes qualités d'administrateur de M. Astoin, son amabilité jointe à une grande délicatesse et l'honneur pour un village comme pour un département d'avoir un tel collaborateur dont le dévouement et la haute conscience font l'admiration non seulement dans les milieux administratifs de notre département, mais aussi dans les sphères ministérielles.

M. Astoin, étreint par l'émotion, remercia ses amis, parmi lesquels compte M. le Sous-Préfet, il dit combien l'aide de tous lui était nécessaire pour apporter les améliorations indispensables à son cher village. Il termina sur ces mots : « Je tâcherai de me rendre digne de la récompense que le Gouvernement de la République m'offre aujourd'hui ».

Combien nous devons méditer sur de telles paroles et quel enseignement pour les nouvelles générations, quand un homme comme le « Père Astoin » a consacré une vie si bien remplie déjà et que nous souhaitons du fond du cœur, très longue encore et heureuse au service de sa Commune et du bien public.

ETAT-CIVIL

du 27 Juin au 4 Juillet 1952

Naissance : Jean-Pierre Marie Tron, Avenue de la Libération.

Publications de Mariages : Paul Baptistin Sube, maçon, domicilié à Sisteron et Lucienne Amélie André, débitante de boissons, domiciliée à Trescléoux (Hautes-Alpes). — Alain Paul Emmanuel Kerbrat, officier-pilote à Air-France, résidant à Tanger, domicilié à Casablanca, et Yvette Renée Tron, assistante sociale, domiciliée à Sisteron.

Décès : André Robert Massot, 8 jours, Avenue de la Libération. — Félicien Daumas, 72 ans, Avenue de la Libération. — Emilien Auguste Jarjaye, 47 ans, Avenue de la Libération.

© VILLE DE SISTERON

AIDE SOCIALE AUX AVEUGLES ET GRANDS INFIRMES
(Loi du 2 Août 1949)

Il est rappelé aux parents, tuteurs ou personnes ayant la charge d'un infirme ou d'un incapable (sourd-muet, aveugle, inadapté moral, etc) âgé de moins de 21 ans, et susceptibles de bénéficier des dispositions de la loi du 2 Août 1949 sur l'aide sociale aux aveugles et grands infirmes, qu'ils sont tenus d'en faire la déclaration dans un délai de 5 mois, à compter de la constatation de l'état d'infirmité.

Tout manquement à cette sujétion sera sanctionné par une amende de 100 à 600 francs prononcée par le Tribunal de simple police.

La déclaration est faite à la Mairie de la résidence des personnes responsables au moyen d'imprimés spéciaux de modèles différents (II bis et I bis) suivant qu'elle est assortie d'une simple demande de carte d'invalidité ou d'une demande concomitante de l'un ou de plusieurs des avantages financiers prévus par la loi en faveur des intéressés.

A la déclaration doit être annexé un certificat médical comportant un diagnostic aussi précis que possible, afin de permettre à la Commission d'Assistance compétente de déterminer le taux d'invalidité.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la Mairie de la résidence ou à la Préfecture des Basses-Alpes, 2e Division, 3e Bureau.

LA REVUE DES REVUES

SELECTION, dans son numéro de Juillet, ouvre une fois de plus ses fenêtres toutes grandes sur le monde. Des quatre coins de l'horizon, l'aventure — dans ce qu'elle a de merveilleusement humain — sollicite notre curiosité et ravive notre enthousiasme. Je cite au hasard : « Prouesses des guides alpins », « Boom au Congo belge », « Notre train força le rideau de fer », « A l'abordage ». Peut-on résister à l'appel de ces titres ?

Mais le rôle d'un magazine est aussi de répondre aux questions que le lecteur se pose. Ainsi toutes les maîtresses de maison ont cherché « Comment se débarrasser des insectes domestiques », et quelle femme ne s'est jamais demandé « Où est l'homme que j'avais épousé ? ».

Vous lirez également avec profit « Du nouveau sur le front médical », « Ainsi voulez-vous mourir brûlé vif » (fumeurs attention!), « Il les rend fiers de leur emploi », « Finie la rouille ».

Deux livres condensés remarquables d'intérêt complètent ce sommaire relevé. D'abord « La volonté de de vivre » qui peut constituer le meilleur des remèdes pour tous ceux qui ont tendance à laisser le mal prendre trop facilement le dessus. Ensuite « L'histoire fabuleuse d'Henri Ford », dont le nom seul évoque sur le plan humain, social et industriel, une des plus grandes épopées des temps modernes.

Le Gérant : Marcel LIEUTIER.
Sisteron — Imprimerie LIEUTIER

QUI DOIT TENIR LES CORDONS DE LA BOURSE ?

Un mari doit-il apporter la totalité de ses gains à sa femme ?

Qui, dans un ménage, doit logiquement tenir les cordons de la bourse ?

Monsieur dépense trop d'argent de poche !

Madame ne résiste pas aux colifichets !

Comment équilibrer, dans ces conditions, sagement, un budget, par les temps difficiles que nous traversons ?

Quelle est la solution rêvée ?

Lisez CONSTELLATION de Juillet — la revue d'André Labarthe. Vous y découvrirez vingt articles sensationnels. « Pluie d'or de la météo », « Mon docteur : le rire », « Le bureau des mariages», «Traquenards entre vos quatre murs», etc, tandis que « Votre femme tient-elle les cordons de la bourse ? » vous apprendra à éviter bien des scènes de ménage.

Pour ACHETER
CONSTRUIRE
ou AMELIORER votre habitation
en bénéficiant des Primes à la Construction, Allocations, Dégrèvements
Pour rembourser une hypothèque onéreuse...
CREDIT MUTUEL DU BATIMENT
35, Boulevard des Capucines, PARIS
Crédits à date ferme
Prêts à faible intérêt.
Consultez le Cabinet
ALLEGRE & CHASTEL
6, Place de la Mairie, SISTERON
Agence Générale
pour les Hautes et Basses-Alpes

UN CHEMINOT
mort sur la table d'opération
est réssuscité par le chirurgien

Dans un grand hôpital de Paris on opère un cheminot d'une cinquantaine d'années. Tout à coup, l'un des aides annonce d'une voix angoissée :

— Il est mort, son cœur ne bat plus.

Le chirurgien n'accepte pas ce coup du destin. Résolu à lutter par tous les moyens, il ouvre le thorax de l'opéré; entreprend de lui masser le cœur.

Des complications surgissent.

Pourtant au prix d'un long labeur et de plusieurs chocs électriques, il parviendra à ressusciter cet homme en qui était apparu le signe le plus manifeste de la mort.

Celui qu'il a sauvé est récemment venu raconter au micro ses impressions de convalescent. Quant au dramatique récit de l'opération, il parait intégralement dans SCIENCE ET VIE de ce mois avec toutes les explications concernant cette merveilleuse technique de ressuscitation à laquelle déjà plusieurs opérés doivent la vie.

ECONOMIE SECURITE
avec
VéloSoleX
VENTE A CREDIT
Concession régionale: Garage BUES

pour l'homme, la femme, l'enfant...
voyez
VÊTEMENTS
PHILIP
62, Rue Droite — SISTERON
qui vous offrent un choix extraordinaire, une marchandise impeccable à des prix imbattables
Gabardines Tailleurs Costumes
Canadiennes Manteaux
Imperméables Pantalons Pélerines
Vêtements de Travail
Chemiserie Bonneterie
LES VETEMENTS PHILIP
habillent chic toute la famille

LE RADIESTHESISTE EST-IL UN CHARLATAN
ou un Auxiliaire du Médecin ?

Qu'on le veuille ou non, la radiesthésie conquiert de plus en plus la confiance du grand public. « L'homme au pendule » devient ainsi un personnage peut-être redoutable, peut-être bienfaisant, dont nul ne peut en tout cas ignorer le pouvoir. S'il est un charlatan, il convient de condamner au plus vite ses agissements criminels qui entretiennent le malade dans son mal ou l'incitent à soigner des maux imaginaires. S'il apporte, au contraire, au médecin un nouvel et merveilleux instrument capable de déceler plus tôt et plus sûrement les ravages de la maladie afin de hâter ainsi la guérison, il faut alors lui faire loyalement place au chevet du malade. Mais comment avoir une opinion fondée dans ce débat vital, puisqu'il met en jeu la vie humaine ?

Dans son numéro de Juillet, la grande revue des connaissances médicales « GUERIR », actuellement en vente chez votre marchand de journaux habituel (à défaut 49, Avenue d'Iéna, Paris. Joindre 75 frs en timbres) vous livre en exclusivité les expériences bouleversantes scientifiquement contrôlées, qui vous permettront de mesurer vous-même les possibilités surprenantes du « pendule » et les limites exactes de ses révélations.

POUR LA COURSE
POUR LE TOURISME
POUR LE TRAVAIL
exigez tous
une Bicyclette ou un Cyclomoteur
F. SOUVET
Essayez-le, vous en serez émerveillé;
chez ROME
Cycles - Motos
Rue Saunerie — SISTERON
Agence
NEW-MAP ALMAT
V. B. R. M. R. CASENAVE
et de Machines à Coudre NEVA et BARRET
Accessoires
Réparations

L'OFFICIEL DES MARQUES
Caractéristiques et Prix des Voitures Camions, Motos, Tracteurs Agricoles
Le numéro du 3me trimestre qui vient de paraître, donne les Caractéristiques et Prix des Châssis, Voitures, Camions, Camionnettes, Cars, Motocyclettes et Tracteurs Agricoles, ainsi que les Cours des Voitures et véhicules industriels d'occasion. C'est le catalogue de la construction mondiale de tous véhicules à moteur.
Envoi franco contre 150 francs, en mandat ou timbres.
L'OFFICIEL DES MARQUES
23, rue Truffaut, PARIS (17e)

Les Mutuelles du Mans
ASSURANCES TOUS RISQUES
ET DE TOUTES NATURES
ont l'honneur de vous faire connaître qu'elles ont de nouveau confié le portefeuille assurance de Sisteron et la région à
M. Pierre ESCLANGON
leur ancien directeur particulier qui représente ces sociétés depuis l'année 1925.
Pour tous vos contrats assurances dans votre intérêt et en toute sécurité
consultez
M. Pierre ESCLANGON
Directeur particulier
des Mutuelles du Mans
SISTERON — Téléphone 103.

Etude de Me Edgar MALPLAT
notaire à SISTERON

DEUXIEME AVIS

Suivant acte reçu par Me MALPLAT Edgar, notaire à SISTERON, le treize Juin mil neuf cent cinquante deux, enregistré à SISTERON le dix neuf Juin mil neuf cent cinquante deux, folio 11, case 75

Madame MARROU Louise Emilie Marie, négociante, veuve de Monsieur RICHAUD Calixte Pierre, demeurant à SISTERON, rue Droite, numéro 45

a renoncé au profit de Mademoiselle RICHAUD Colette Thérèse, sa fille, demeurant à SISTERON, rue Droite, numéro 45

Moyennant une indemnité forfaitaire de Cent Mille Francs

à l'usufruit auquel elle avait droit, sa vie durant, sur un fonds de Commerce de Marchand de Tissus, sis et exploité à SISTERON, rue Droite, numéro 45

L'insertion au « Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de Fonds de Commerce » a eu lieu dans le numéro du

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me MALPLAT domicile élu, jusqu'à l'expiration du délai de dix jours qui suivront le présent avis.

Pour Avis,
E. MALPLAT, notaire.

A LA
Droguerie Provençale
Place de l'Horloge
SISTERON
vous trouverez
tout pour la peinture préparée
Papiers Peints, Parfumerie, etc
MAISON RECOMMANDEE

Pour VENDRE, ACHETER, LOUER
une Carte de Transports
consultez toujours
A. S. T. I. - CONTENTIEUX
SERIS - TRANSPORTS
6, Place de la Mairie, SISTERON
3, Avenue Malausséna, NICE.

MARBRERIE GENERALE
FUNERAIRE — BATIMENT
R. CAFFIN
Magasin et Atelier
Rue des Combes — SISTERON
Outillage Moderne
Prix intéressants.

Etude de Me Edgar MALPLAT
Notaire à SISTERON

VENTE MOBILIERE
sur licitation

ADJUDICATION fixée au LUNDI QUATORZE JUILLET mil neuf cent cinquante deux, à dix heures Place de l'Eglise.

Le QUATORZE JUILLET mil neuf cent cinquante deux, à dix heures, il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, en exécution de l'article 452 du Code Civil, de divers objets mobiliers, meubles meublants, linge, vaisselle, services de table et ustensiles de cuisine, dépendant de la succession de Mademoiselle BREMOND Victorine, décédée intestat à SISTERON, Rue de la Mission, le vingt sept Décembre mil neuf cent cinquante et un, laissant pour héritiers divers neveux et nièces, petits neveux et petites nièces, et notamment :

1) La mineure ARGAUD Agnès Paule, sous la tutelle légale de Monsieur ARGAUD Georges, son père, avec lequel elle est domiciliée de droit à LYON, Rue Dangon, numéro deux

Ayant pour subrogé-tuteur Monsieur FERRAND Victor, employé de bureau, demeurant à LYON, Rue Montebello, numéro 19

Lequel devra être présent ou représenté.

2) Les mineurs BREMOND Aimé
BREMOND Mireille
BREMOND Suzanne
BREMOND Louis

Tous sous la tutelle dative de Madame BREMOND Denise, épouse de Monsieur MARY Joseph, demeurant à MARSEILLE, 247, Rue d'Endoume, avec laquelle ils sont domiciliés de droit

Ayant pour subrogé-tuteur Monsieur PORCHER Armand, demeurant à MARSEILLE, 72, rue Emmanuel Allard

Lequel devra être présent ou représenté.

La vente aura lieu au comptant.
Enlèvement immédiat.
Il sera perçu 25 °/° en sus pour frais.

Pour Avis
Le Notaire : E. MALPLAT.

ELECTROLUX
ASPIRATEURS CIREUSES
Appareil Frigorifique Ménager
FRIGELUX
6 modèles de 50 à 200 litres
AGENT DEPOSITAIRE
C. FIASTRE
22, Rue Saunerie — SISTERON
Téléphone 101
COMPTANT CREDIT

BOULETS - ANTHRACITE - CARMONOIX
PENSEZ A L'HIVER...
POUR VOTRE PROVISION DE CHARBON
PASSEZ VOTRE COMMANDE DES A PRESENT CHEZ
E. JOUVE
RUE SAUNERIE SISTERON
LES MEILLEURES QUALITES
AUX MEILLEURS PRIX

RENTE 3,5 %
A CAPITAL GARANTI
Votre or échappe à l'impôt !
Vous n'en paierez pas davantage avec la nouvelle rente.

Entreprise de Transports Dévoluy
MARSEILLE — GRENOBLE — LYON — PARIS
GROUPAGE — AFFRETTEMENT — DEMENAGEMENT
TOUTES DIRECTIONS
CONSULTEZ - NOUS POUR TOUS VOS TRANSPORTS
BUREAU :
SISTERON, Cours Paul Arène (CAFE SAMUEL) Tél. 237

Achetez vos MEUBLES à la Fabrique BOUISSON
Les plus beaux Meubles A qualité égale
AUX MEILLEURS PRIX PRIX SANS CONCURRENCE
DANS VOTRE INTÉRÊT
avant d'acheter venez visiter la plus grande Exposition de la région
NE PAS CONFONDRE
MEUBLES BOUISSON
Seul spécialiste des beaux meubles
Rue Saunerie — SISTERON

AUX MEUBLES SISTERONNAIS
Ancienne Maison BOURGEON — 57, Rue Droite, SISTERON
P. DOUSSOULIN, Fabricant
ENTREE LIBRE — UNE VISITE S'IMPOSE
Fabrication et qualité très soignées — Prix imbattables
Voyez nos CHAMBRES tous modèles
Nos SALLES A MANGER moderne et rustique
Cosys massif, ronce de noyer verni — Meubles de cuisine et de bureau
TOUT CE QUI CONCERNE LA LITERIE
Lits fer, Lits bois, toutes dimensions
Grand choix de Balatum et Linoléum
Tous travaux sur commande — Sculpture d'Art en tous genres
VOYEZ NOS PRIX — Une visite n'engage à rien.
LA BONNE MAISON BAISSE 5 et 8 °/°

© VILLE DE SISTERON